CHAMBRE
DE L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

999, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3L4
T. 514 842-2591 - 1 800 361-7288
F. 514 842-3138
chad.ca

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 12 avril 2019

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:	**Me Patrick de Niverville**
Membres :	**M. Michaël Léveillée, courtier en assurance de dommages**
	À nommer
Procureur de la plaignante :	**Se représente seule**
Procureur de l'intimé :	**Se représente seule**

RÔLE

9h30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Maude-Elene Brunelle, courtier en assurance de dommages (4A) (inactive)
Certificat no 209642
Plainte no 2019-01-01(C)

Audition sur culpabilité

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir entravé directement ou indirectement le travail du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages en faisant défaut de répondre à ses demandes dans le cadre d'une enquête (article 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et articles 34 et 35 du *Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288.